



DERNIER BULLETIN DU MANDAT ...

La mission de l'équipe municipale se termine.

Depuis mars 2001, les 42 éditions de Bazainville Info, vous ont, régulièrement,

- ▶ relaté les actions communales et intercommunales,
- ▶ apporté les informations pratiques,
- ▶ entretenu des projets en cours, de leurs réalisations,
- ▶ associé aux manifestations,
- ▶ fait partager les joies et tristesses de ces sept années,
- ▶ en quelque sorte, réunis !

Dans ce dernier bulletin de mandature, vous trouverez, comme d'habitude les informations qui vous sont nécessaires.

Jacqueline Aboudaram - maire

☞ SOMMAIRE

- p. 2-9 Affaires Communales
- p. 10 Spécial Elections
- p. 11 Associations
- p. 12 BVI pratique

COMMUNIQUE

La commune se réserve le droit de porter plainte contre les auteurs de propos diffamatoires, exprimés envers le conseil municipal, au cours de réunions publiques et mettant en cause l'intégrité de ses membres.

COMPETENCES COMMUNALES ET COMMUNAUTAIRES EN MATIERE DE LOGEMENT

La compétence "Logement" est inscrite dans les statuts de la CCPH depuis mars 2003.

Le but de cette compétence est d'apporter une réponse en matière de logement, aux habitants du territoire communautaire qui se trouvent confrontés aux accidents de la vie : séparation, divorce, veuvage, décohabitation des jeunes, ainsi qu'aux entreprises, en leur offrant une diversité de logements pour leur personnel.

Le Conseil Communautaire a défini les limites de sa compétence.

Par sa délibération du 21 septembre 2007, le Conseil Municipal a approuvé ces limites, telles que citées ci-après :

- ☞ Mise en oeuvre de la politique communautaire définie dans le cadre du Programme Local de l'Habitat
- ☞ Soutien à la réalisation de tout logement social créé sur le territoire communautaire
- ☞ Participation financière ou technique à la réalisation d'opérations comportant au moins dix logements dont 20% de logements aidés (liés à des conditions de ressource)
- ☞ Mise en oeuvre d'une politique foncière liée aux opérations précitées
- ☞ Garantie d'emprunt pour les nouveaux logements sociaux
- ☞ Mise en oeuvre des opérations programmées pour l'amélioration de l'habitat
- ☞ Participation à l'étude ou à la réalisation de logements spécifiques
- ☞ Création et gestion d'un observatoire de l'habitat, de la demande et du foncier.

Toute opération ne répondant pas à ces critères reste de compétence communale.

Afin de mettre en oeuvre sa politique, la CCPH a confié une étude de programmation sur le développement de l'offre de logements au cabinet d'étude CODRA.

L'étude comportait trois phases : diagnostic, définition d'une programmation pluriannuelle et élaboration d'un Plan Local de l'Habitat Intercommunal (PLHI).

Elle est maintenant terminée et a été présentée, le 17 décembre dernier, à la commission, élargie à l'ensemble des maires, après avoir été soumise aux services de l'Etat qui ont émis un avis favorable sur le PLHI proposé pour le territoire de la CCPH. Cette étude est consultable sur place en mairie.

Dans sa séance du 13 février 2008, le Conseil Communautaire a approuvé le Plan Local d'Habitat Intercommunal.

Il devra être approuvé par les conseils municipaux, théoriquement dans un délai de trois mois. Cependant, compte-tenu des élections municipales, un délai supplémentaire a été accordé et les conseils municipaux auront jusqu'au mois d'août prochain pour le faire.

La commune de Bazainville a reçu en don un terrain de 1440 m², situé en zone constructible mais d'une surface insuffisante pour avoir droit à bâtir. Elle a fait l'acquisition d'une parcelle voisine, d'une surface de 660 m², appartenant à l'Etat, afin de rendre possible la construction de logements communaux.

La compétence « logement » sur cette parcelle, reste communale puisque le nombre de logements réalisable est inférieur à dix.

Par ailleurs, une aide à la réhabilitation de logements communaux sera apportée, par le département, dès lors que les loyers pratiqués entreront dans les critères de l'allocation d'Aide Personnalisée au Logement.

Séance du Conseil Municipal du 25 janvier 2008

Présents	Mme Aboudaram, Mr Haincourt, Mr Zablotzki, Mme Vergez, Mme Charpentier, Mr Girard, Mr Jaffry, Mr Gelsi, Mme Bayon Mr Mouaci
Excusés	Mme Rimonteil, Mr Gousseau
Absents	Mr Dantan,

Ont été notamment examinés les points suivants :

1 - Finances

Les opérations affectées au Budget 2007 étant terminées il convient d'établir l'Etat des restes à réaliser de la section Investissement.

Dépenses : 14 878.32 €

factures non reçues pour des travaux en cours de réalisation ou dont les factures ne sont pas encore parvenues.

Recettes : 70 700 €

subvention du Conseil Général pour le programme d'aide aux communes en matière de voirie. Les subventions ne sont versées que lorsque les factures ont été payées.

Le paiement des factures concernant ce programme a été effectué fin novembre et la demande de subvention a été envoyée au Conseil Général le 10 janvier 2008.

Le conseil à l'unanimité approuve cet état.

2 - Tarifs municipaux

Les tarifs municipaux sont révisables annuellement.

Ils convient donc de les mettre à jour.

Location de la salle des associations

Associations communales	gratuit
Associations extérieures	80€/la saison
Part. de Bazainville	80€/prestation
Activités à but lucratif	210€/an

Location de "L'Atelier"

Associations communales	gratuit
Particuliers de Bazainville	350€ week-end

Photocopies	Format A4 noir	0€20
	Format A3 noir	0€30

Le conseil à l'unanimité accepte les nouveaux tarifs.

3 - Annulation d'une location de L'Atelier

Madame le Maire donne lecture de la demande de Bazainvillois en date du 5 janvier dernier, qui avaient retenu "L'Atelier" et qui ne souhaitent pas donner suite à leur réservation.

Le Conseil Municipal accepte leur demande parvenue en mairie dans les délais et de leur rembourser l'acompte et la caution déposés.

4 - Indemnités aux personnels pour travaux supplémentaires dus aux élections municipales

Le Conseil a donné un avis favorable au versement de cette indemnité par sa délibération du 25 mai 2007.

Il a été indiqué que les crédits seraient ouverts aux articles 6411 et 6413 du Budget communal de l'année.

Madame le Maire propose que le Conseil renouvelle son avis favorable mais que ne figure dans la délibération que la mention des articles du budget concerné et non l'année.

Le Conseil à l'unanimité accepte la proposition.

5 - Convention pour la mise en place d'un service minimum en cas de grève des enseignants

Le 10 janvier dernier, l'Inspecteur d'Académie des Yvelines, a adressé à tous les maires, le courrier de Monsieur le Ministre de l'Education Nationale, Xavier Darcos, relatif à la mise en place d'un service minimum d'accueil dans les écoles maternelles et élémentaires.

Cette lettre indique que "dans les communes volontaires, le ministère de l'Education Nationale financera ce service minimum d'accueil tout en veillant à renforcer l'information des familles et des commu-

nes.

Le 16 janvier, Monsieur l'Inspecteur d'Académie a relancé la commune pour connaître sa décision avant le mardi 22 janvier.

Il lui a été répondu par fax, le 17 janvier, "que ce point serait proposé au conseil municipal du 25 janvier après concertation avec Madame la Directrice".

Madame le Maire a rencontré Madame la Directrice qui lui a fait part qu'aucune absence pour raison de grève, le 24 janvier, lui avait été communiquée.

6 - Défense incendie aux hameaux "Le lièvre" "Le Breuil"

La défense incendie est inexistante pour ces hameaux.

Le fait que des terrains soient classés constructibles n'oblige pas la commune à entreprendre les travaux nécessaires pour accorder les permis de construire dans un délai défini. Par contre, si les conditions de sécurité incendie ne sont pas assurées, le PC peut être refusé.

Par sa révision du POS en 2000, le conseil municipal a rendu constructible un certain nombre de parcelles dans ces hameaux.

Après consultation de la commission des travaux et une visite sur place, en compagnie de Didier Haincourt, ancien chef de corps du centre de Bazainville et maire adjoint, la société LA BARONNE, fabricant de citernes souples pour la défense incendie, matériel agréé par les SDIS, a établi une proposition pour installer sur une surface d'environ 150m², parfaitement stable, plane et horizontale, sans éléments perforants, - une citerne souple, en tissu PES, vert, haute ténacité enduit PVC, de 12.40m de long sur 8.88m de large et sur une hauteur maximale au centre de 1.50m et a conseillé d'y ajouter une trappe d'inspection à la place de l'évent, un ensemble de pièces de tuyau-

terie pour sortie coudée DN 100 et l'installation d'un poteau incendie bleu. (signalisation reconnue par les équipes de secours)

A cela s'ajouteraient les frais de clôture, d'arborisation et de raccordement au réseau d'adduction d'eau.

L'investissement total est estimé à environ 15 000 € TTC et peut être supporté par le budget communal. Par contre, la réalisation présente une difficulté majeure liée à l'absence de réserve foncière dans ces hameaux. S'agissant d'un équipement public, il ne peut être installé que sur le domaine public.

La commune pourrait proposer au propriétaire de l'emplacement le plus approprié, sur une parcelle non construite, de signer une convention de mise à disposition de la surface nécessaire à l'implantation de l'équipement.

Cela prendrait le sens d'une servitude, propre à la parcelle, quel que soit le propriétaire ; servitude qui s'éteindrait lorsque la commune entreprendra des travaux permettant de réaliser la défense incendie par un autre moyen.

Le Conseil à l'unanimité accepte la proposition et autorise Madame le Maire à accomplir toutes les démarches et signer les documents nécessaires.

7 - Présentation deuxième étude Orange SFR

Suite à leurs engagements en date du 15 novembre dernier, les opérateurs, Orange et SFR, ont présenté les résultats de leur étude d'implantation de l'antenne relais sur l'«ancien stade».

Pour Madame le Maire, la comparaison des deux projets reste en faveur de celui du pylône-arbre.

Toutefois, étant donné la proximité des élections municipales et afin de ne pas alimenter la polémique, elle propose de laisser la décision au Conseil qui sera élu en mars prochain.

Proposition acceptée à l'unanimité

8 - Communication sur RN12 AUTOS

Suite à la demande, unanime, du Conseil lors de sa dernière séance, Madame le Maire a envoyé une lettre à Monsieur Le Préfet.

D'autre part, suite aux accusations portées par des Bazainvillois et au courrier de Madame la Présidente de l'association "Bazainvillage", elle informe le Conseil qu'elle a pris contact avec Monsieur Claude Bernard, afin d'organiser la visite de son entreprise et rend compte de cette visite. (voir compte rendu complet page n°9)

9 - Changement de destination d'une partie de bâtiment communal, l'ex arsenal, bien privé de la commune, en multi commerce.

Madame le Maire rend compte au Conseil des derniers entretiens du 17 janvier dernier et demande au Conseil de l'autoriser à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour faciliter l'implantation de ce multi commerce et de rechercher tous les moyens de subventionnement.

Le Conseil, sauf deux abstentions, (Messieurs Gelsi et Jaffry) a autorisé Madame le Maire à

- donner son accord à Mme Ruiz pour déposer un PC pour les travaux à réaliser dans une partie de l'ancien arsenal, bien communal,
- solliciter toutes les subventions possibles

10- Location de l'Atelier à Sophie Cottin, centre équestre, pour une journée afin d'y célébrer les 10 ans du club.

Le centre équestre de Bazainville organise une fête avec ses cavaliers et leurs familles pour célébrer les 10 ans du club, le samedi 16 février prochain.

Une partie de la fête pour les activités équestres se déroulera au club et pour l'autre partie qui se déroulera autour d'un buffet. Il est demandé que cela se passe à L'Atelier.

Le Conseil Municipal considérant qu'il n'y a aucune vente, accepte cette demande comme une location de Bazainvillois et aux mêmes conditions.

11 - Mise à disposition de locaux et de matériel aux candidats déclarés aux élections municipales

Madame le Maire donne lecture de la demande de Monsieur Jaffry, le 11 janvier dernier, concernant la mise à disposition de la salle du conseil, ou d'une autre salle, en vue d'une réunion publique prévue le jeudi 21 février à partir de 20h30, et ce, dans le cadre des élections municipales de mars prochain.

Madame le Maire explique que si l'autorisation est donnée à Monsieur Jaffry, elle doit l'être également à tous les candidats dans un souci d'équité.

Le Conseil Municipal décide de mettre à la disposition des candidats déclarés, à titre gratuit, la salle des associations, dès lors qu'une réservation sera faite auprès du secrétariat de mairie.

12 - Aide aux communes de moins de 10 000 habitants au titre des transports en commun

Chaque année, le département propose à ces communes un programme d'aide pour la réalisation d'aménagements, au titre des transports en commun et de la sécurité routière aux abords des établissements scolaires et ceux fréquentés par des jeunes.

Dans le suivi des propositions de la commission des travaux, réunie le 1er décembre dernier, Madame le Maire propose de solliciter le département au titre des transports en commun, pour l'implantation des abribus pour lesquels un appel à concurrence a été lancé.

Le Conseil à l'unanimité accepte la proposition et autorise Madame le Maire à accomplir toutes les démarches et signer les documents nécessaires.

.../...

Séance du Conseil Municipal du 25 janvier 2008 (suite)

13 - Demande de Monsieur Seymour, occupant l'appartement communal au-dessus du bureau de "La Poste"

Par son courrier en date du 3 janvier dernier, Mr Seymour, indique que selon les dispositions de "La Poste", à partir du 13 juin prochain, l'appartement mis à sa disposition par son employeur, retournera à la commune mais qu'il ne sera à la retraite qu'en décembre.

Le montant du loyer était considéré comme un avantage en nature dans le salaire de Monsieur Seymour.

Pour lui laisser le temps d'organiser son départ, il demande que la commune lui loue directement cet appartement pour une durée maximale d'un an.

Le Conseil municipal

accepte de louer ce logement à Monsieur Seymour jusqu'au 31 décembre 2008 au plus tard, fixe le montant de son loyer au montant de l'avantage en nature indiqué sur son bulletin de paye et autorise Madame le Maire à accomplir toutes les démarches et signer les contrats nécessaires.

Prochaine séance mardi 12 février 2008 à 20h45.

AMÉNAGEMENT DU GROUPE SCOLAIRE

Samedi matin, 16 février, Monsieur Sallet et son assistant, ont présenté leur projet en présence des membres du Conseil Municipal, de Madame la Directrice et de son équipe, du personnel communal d'entretien, des représentants de parents d'élèves et des membres du bureau de Loisirs Animations.

Des précisions sur le coût, l'agencement des locaux, les matériaux utilisés, le mode de chauffage, la circulation entre les bâtiments, les espaces récréatifs ont été abordés.

Les difficultés de la programmation des travaux et leur impact sur le fonctionnement de l'école ont également fait l'objet d'observations.

La suppression de la haie séparant les deux cours a été demandée par les enseignantes, l'espace ainsi libéré assurera une meilleure cohésion de l'école. Les formalités administratives ont été engagées, les architectes préparent la présentation du permis de construire.

Séance du Conseil Municipal du 12 Février 2008

Présents	Mme Aboudaram, Mr Haincourt, Mr Zablotzki, Mme Vergez, Mme Charpentier, Mr Girard, Mr Jaffry, Mr Gelsi, Mme Bayon, Mr Mouaci
Excusés	Mme Rimonteil, Mr Gousseau
Absents	Mr Dantan,

Ont été notamment examinés les points suivants

COMPTE ADMINISTRATIF 2007

Madame le Maire présente le Compte Administratif 2007 en reprenant le Budget Primitif et les décisions modificatives qui s'y rapportent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats livrés, les bordereaux de mandats, le Compte Administratif dressé par l'Ordonnateur accompagné du Compte de Gestion du Receveur Municipal de la façon suivante :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	803 499.48	403 023.04
Recettes	994 781.33	851 787.05

RESULTAT DE CLOTURE
+ 191 281.85 + 448 764.01

Les restes à réaliser (RAR) en section Investissement, ont été adoptés lors de la séance du 25 janvier dernier pour :

Dépenses : - 14 878.32 Recettes : + 70 700.00
Solde excédentaire RAR de + 55 821.68

RESULTAT DEFINITIF
+ 191 281.85 + 504 585.69

Madame le Maire fait un tour de table afin de recueillir les remarques et questions des Conseillers. Plus aucune question n'étant posée, Madame le Maire sort de la Salle, pour que le vote se déroule sous la présidence de l'adjoint chargé des Finances.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Compte Administratif de Madame le Maire et, après exposé de Madame le Maire, le compte de Gestion du Receveur.
(voir détail page suivante)

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les propositions de Mme le Maire pour l'affectation du résultat de l'exercice

Section d'Investissement : 448 764.01€
Section Fonctionnement : 191 281.85€

BUDGET PRIMITIF 2008

Madame le Maire précise qu'en raison des prochaines élections, le budget proposé n'entérine que les opérations d'investissements liées à la programmation des projets déjà débattus lors des précédentes séances de conseil municipal.

En ce qui concerne les **dépenses de fonctionnement**, celles-ci ont été reconduites avec les ajustements nécessaires dus aux augmentations prévisibles.

Dépenses d'investissement, notamment :

Abribus au Relais du Pavé et à Guignonville
Finition des travaux sur lavoirs, menuiseries extérieures, soubassement du bâtiment et mur du parking de la mairie, Aménagement du Groupe scolaire, installation de tableaux numériques à l'école, trottoirs en agglomération en accompagnement des travaux du département prévus sur RD112, finition de la placette du chemin du Grand Pré, embellissement du rond-point du Pavé, drainage et traitement des désordres au cimetière, finalisation de l'achat d'un terrain à l'Etat, réhabilitation du logement communal (au dessus du bureau de poste).....

Pour ce qui est des **recettes, tant de fonctionnement que d'investissement**, elles ont été appréciées en fonction de celles de l'année 2007 et en subventions prévisibles.

Si nécessaire, il sera toujours possible d'établir un budget supplémentaire pour intégrer les données non encore parvenues.

Mme le Maire donne alors lecture du budget primitif 2008 qui s'équilibre, en dépenses comme en recettes, de fonctionnement et d'investissement
Section Fonctionnement 1 140 566.85
Section Investissement 1 538 346.27

Elle fait remarquer que le budget de Fonctionnement est en augmentation, non pas à cause des dépenses réelles, mais par les dépenses d'ordre liées au résultat de l'exercice qui permet d'effectuer des transferts plus importants vers l'investissement.

PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2007

Vote du BP 2007

Fonctionnement : Dépenses et Recettes	949 926.68
Investissement : Dépenses et Recettes	1 041 771.62

Réalizations 2007

Fonctionnement	Dépenses 803 926.68	Recettes	994 781.33
Investissement	Dépenses 403 023.04	Recettes	851 787.05

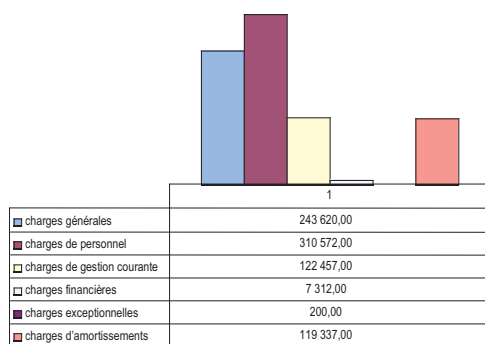
Restes à réaliser

Investissement : Dépenses 14 878.32 - Recettes 70 700.00

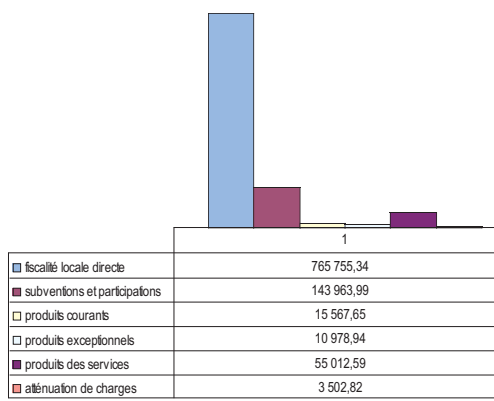
Résultats de l'exercice

Excédent de Fonctionnement 191 281.85
Excédent d'Investissement 448 764.01

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



RECETTES DE FONCTIONNEMENT



DEPENSES

Charges réelles = 684 162.52

- 1 - charges à caractère général
= 35.60% des dépenses réelles + 3.57%
- 2 - charges de personnel
= 45.39% des dépenses réelles - 3.40%
- 3 - charges de gestion courante
= 17.89% des dépenses réelles - 0.38%
- 4 - charges financières
= 1.06% des dépenses réelles + 0,20%
- 5 - charges exceptionnelles
= 0.02% des dépenses réelles égal 2006

Charges de dépenses d'ordre = 119 336.96

charges d'amortissement = 14.85% du budget de fonctionnement (dotations aux amortissements)

Charges réelles

- 1 - Plus de repas de cantine facturés, 2e part transports scolaires 2006, factures Eclairage Public et bâtiments 2006, augmentation générale des prix
- 2 - Moins de recours au personnel extérieur, fin des vacations des sapeurs pompiers
- 3 - Pas de projet Kassoumaï cette année
- 4 - Remboursement d'intérêts d'emprunts supérieur 7312 (5 423.06 en 2006)
- 5 - Bourses versées aux titulaires de la mention TB au bac

Le budget a été exécuté selon les orientations votées en 2007.

Les dépenses de fonctionnement sont restées dans les limites des augmentations de tarifs, indépendantes des choix communaux.

Il n'a pas été nécessaire de mobiliser les dépenses imprévues.

Les dépenses d'équipement ont permis de réaliser les opérations programmées.

Les recettes de Fonctionnement et d'Investissement ont été supérieures aux prévisions.

La gestion saine de ce budget permet de dégager un excédent propre à conforter les projets engagés et à préparer ceux à inscrire au budget 2008, sans induire l'obligation de recourir à l'augmentation des taux de la fiscalité locale pour la 5e année consécutive.

SECTION FONCTIONNEMENT

RECETTES

- 1 - la fiscalité locale directe
- 2 - les subventions et participations de l'Etat et des autres collectivités
- 3 - les produits courants (location, baux, revenu des services publics)
- 4 - les produits financiers
- 5 - les produits exceptionnels

Produits de la fiscalité directe

contributions directes	434 223
attribut. de compens.	238 992.14
taxe additionnelle	92 540

Produits estimés des contributions directes

Taxe d'habitation	166 874
Taxe foncière sur le bâti	244 641
Taxe foncière sur le non bâti	21 687

Base d'impos. 2007

TH	2 156 000 + 44 004	2 111 996 000
FB	2 061 000 + 88 728	1 976 272 000
FNB	42 800 + 616	42 184

Taux communaux Taux moyens départementaux

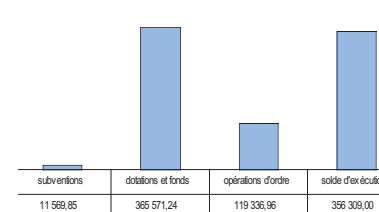
TH	7.74	12.29
FB	11.87	14.43
FNB	50.67	53.43

SECTION INVESTISSEMENT



Opérations d'équipement : bâtiments communaux, contrat rural, mairie, groupe scolaire, voirie, programme triennal

Structure des recettes d'investissement



Fonds de compen. TVA, Taxe Locale d'Equip. Subventions de la Région, du Dépt, de l'Etat Opérations d'ordre, solde d'exécution de 2006, recettes d'amortissement

Endettement

2007

dette en capital à l'origine	643 294,51
dette en capital au 1er janv	252 417,27
annuité	48 082,98
intérêts Fonctionnement	7 312,16
capital - Investissement	40 770,82

Séance du Conseil Municipal du 12 Février 2008 (suite de la page 4)

Après y avoir répondu, Madame le Maire procède au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget 2008 proposé par Madame le Maire.

FIXATION DU TAUX DES TAXES LOCALES

Madame le Maire indique qu'au vu des dépenses et des recettes indiquées au Budget primitif, il n'apparaît pas nécessaire d'augmenter les taux en vigueur. Elle propose au Conseil le maintien de ces taux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide le maintien des taux à leur montant 2007.

Madame le Maire remercie le conseil et fait remarquer que pour la 5e année consécutive, et sans entraver la programmation des opérations prévues, il n'y a pas eu d'augmentation des taux de la fiscalité locale.

RECOURS de M. & Mme METZGER contre la Commune relatif au projet d'une antenne relais

Mme le Maire donne lecture du courrier reçu. (voir plus d'informations page n°8)

MULTICOMMERCE

Mme le Maire informe le Conseil du courrier adressé par la Société Coquelicot qui confirme son désir d'ouverture pour les mois de septembre-octobre si toutes les formalités administratives le permettent.

CONTRAT RURAL

Mme le Maire rappelle qu'une retenue de garantie est appliquée sur le montant des marchés attribués aux entreprises.

Il existait un différend, avec l'entreprise SERTAC, qui a été réglé fin janvier dernier lors d'une rencontre entre Monsieur Ergant, gérant de la société et Madame le Maire.

Il est donc possible de solder ce dossier en :

- ▶ acceptant une moins value de 3379.19€ sur le montant total TTC du lot d'un montant de 24 814.13€
- ▶ réglant le solde, soit 1 768.14€
- ▶ levant la totalité des réserves et en restituant la totalité des retenues de garantie, soit 1 071.75€.

La dépense de 1768.14€ est inscrite au B.P. 2008, article 21318, opération 0012.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette solution.

RAPPORT ANNUEL SUR L'EAU

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau pour l'exercice 2006. Ce rapport est à la disposition du public pendant 15 jours à compter de ce jour.

QUESTIONS DIVERSES

Antenne relais : suite à la demande du service urbanisme, à l'architecte des Bâtiments de France, concernant la nouvelle étude de l'implantation d'un pylône, antenne relais, sur l'ancien stade, celui-ci a fait connaître son avis défavorable "ce projet porterait atteinte au paysage rural de qualité dont il convient de préserver la présentation en application de l'article R 111.21 du code de l'urbanisme".

Réponse de Monsieur le Préfet concernant la sté RN12 AUTO

Madame le Maire donne lecture de cette réponse dont les derniers paragraphes indiquent "c'est pourquoi, conformément aux articles R.515-37 et R.512-31 du code de l'environnement, j'ai, après avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) autorisé une extension à 1 000 unités, la capacité annuelle de démolition/dépollution, précédemment fixée à 110 unités, et visée à l'arrêté préfectoral d'agrément n°PR 00001D du 22 mai 2006, à la société RN 12 AUTO.

Les prescriptions de l'arrêté préfectoral complémentaire du 23 novembre 2007 complètent les prescriptions de l'arrêté préfectoral d'autorisation n°05-111/DUEL du 8 août 2005, ainsi que l'arrêté préfectoral d'agrément n°PR 00001D du 22 mai 2006."

CONTRIBUTIONS DIRECTES

(ramené en valeur € pour 2001)

Produit des taxes	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
contrib. dir.	330 867,57	340 365,42	340 352,00	38453,00	390 149,00	422 108,00	434 223,00
attrib. compens.	236 331,32	217 915,93	254 746,75	231 379,47	207 486,78	228 146,58	238 992,14
taxe ad.droits mut;	60 425,00	65 625,18	71 222,99	76 265,85	92 540,20	92 540,20	92 540,20

Taux des taxes communales : maintien du taux 2007 en 2008

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Habitation	7.57	7.61	7.37	7.74	7.74	7.74	7.74	7.74
Foncier Bâti	11.61	11.67	11.30	11.87	11.87	11.87	11.87	11.87
Fonc.Non B.	49.58	49.83	48.24	50.67	50.67	50.67	50.67	50.67

ENDETTEMENT

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
dette en capital à l'origine	931 979,34	940 364,04	919 021,18	919 021,18	904 538,52	643 294,51	643 294,51	299 419,76	299 419,76
dette en capital au 1er janv	624 436,78	445 177,47	391 198,94	288 839,05	183 730,57	92 147,10	252 417,27	211 646,45	188 689,01
annuité	202 449,91	119 282,74	115 592,89	115 206,62	97 622,56	65 005,71	48 082,98	30 727,23	30 240,35
intérêts - son Fonctionnement	23 190,60	19 615,24	13 287,89	10 097,56	6 039,08	5 423,06	7 312,16	7 769,79	6 834,79
capital - son Investissement	179 259,31	99 713,25	102 359,87	105 109,06	91 583,47	65 152,89	40 770,82	22 957,44	23 405,56

Taux Moyens
communaux niv.
département

TH 12.29 %
Fon.Bâti 14.43%
Fon.N. B.53.43%

Les Restaurants du Cœur ont adressé une lettre de remerciements à la commune pour les dons de denrées faits à leur profit.

Ils précisent qu'ils sont très sensibles à notre geste envers les personnes en difficulté.

Ces suppléments alimentaires ont permis d'aider le centre de Houdan dans ses distributions pendant la campagne d'hiver.

15 janvier 2008, réunion d'information sur la 2e étude d'installation d'une antenne relais à Bazainville

Suite à leurs engagements, en date du 15 novembre dernier, les opérateurs, Orange et SFR, ont présenté les résultats de leur étude d'implantation de l'antenne relais sur la parcelle dénommée « ancien stade ».

Avant cette présentation, Madame le Maire a remercié l'assistance de sa présence. Une cinquantaine de personnes étaient présentes.

Elle a rappelé que :

☞ le conseil municipal, en prenant, à l'unanimité, le 23 mai dernier, la décision d'autoriser l'implantation de cette antenne relais,

▶ a considéré que, le téléphone mobile était entré dans la vie quotidienne de la majorité des Bazainvillois,

▶ que tous les Bazainvillois ne bénéficiaient pas de la même qualité de réception ni de la diversité des services offerts par le mobile,

▶ qu'il était de l'intérêt général d'améliorer la couverture du territoire communal. La couverture du territoire national par le réseau de téléphonie mobile correspondant à un intérêt public.

☞ Tous les emplacements proposés par les opérateurs : clocher de l'église, parcelles éloignées, ont été étudiés avec la plus grande objectivité et en tenant compte de leur inscription dans le règlement du Plan d'Occupation des Sols, notamment pour les parcelles classées EBC.

☞ Comme indiqué au cours de la réunion du 15 novembre, la nouvelle version du "Guide des relations entre opérateurs et communes" publiée le 17 décembre 2007, a été mise, aussitôt, à la consultation du public, sur place, en mairie.

Il est également téléchargeable sur internet : <http://www.afom.fr/v4/STATIC/documents/GR OC.12.07.pdf>

☞ Ce guide offre, notamment, une actualisation des avis scientifiques et des précisions sur les mesures de champs électromagnétiques

et leurs résultats, permet de favoriser le dialogue entre les maires et les opérateurs, informe les administrés sur cette infrastructure qu'il faut dissocier de l'usage du téléphone mobile pour lequel un principe de précaution est recommandée.

☞ Qu'en ce qui concerne les antennes relais, un principe d'attention -et non de précaution- doit être apporté.

☞ En l'occurrence, cette attention a été portée par le conseil municipal de Bazainville, en choisissant une parcelle hors agglomération, contrairement à certaines communes voisines dont les habitants et les élus ne sont pas moins sensibles que nous à leur santé.

☞ De plus, il est à noter que jusqu'à ce jour, l'absence d'éléments montrant que l'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les antennes relais présente un risque pour la santé

☞ Madame la Présidente de l'association Priartem, a d'ailleurs rappelé dans ses interventions, relayées notamment par la télévision, que le danger provient de l'utilisation du téléphone mobile et non de l'implantation des antennes relais.

Puis, Mme Filoche a présenté l'étude « Orange ».

▶ modèles de pylônes (monotube ou treillis) d'une hauteur similaire au premier projet

▶ explication du choix « pylône » : pas de massif boisé sur lequel s'appuyer.

▶ emplacement de la zone technique.

▶ impact paysager étudié de différents angles : en venant de Maulette, de la route du Breuil, de la route de Richebourg

▶ cartographie de la couverture du territoire communal, avant installation et après

▶ indication des normes maximum à ne pas dépasser et indication des émissions de l'installation.

Monsieur André a présenté l'étude « SFR »

▶ Installation des antennes SFR sur les mêmes pylônes et mêmes vues et remarques sur les volets paysagers et couverture.

Ils ont ensuite répondu aux questions et remarques de l'assemblée

1 Pourquoi ce n'est pas un arbre pylône ?

Comme exposé au début de la réunion, la mise en place d'un pylône arbre s'appuie sur la présence d'un espace boisé ce qui n'est pas le cas dans cette nouvelle étude.

2 Pourquoi mettre, dans le premier projet, un arbre aussi haut, de type pin, qui dépasse la hauteur des arbres existants ?

Parce que la vue générale du village le permet :

Madame le Maire précise, que, notamment, en venant de Maulette, de la RD912, il est possible de s'en rendre compte, en observant que des toits et propriétés, il émerge des cimes de pins, notamment sur les hauteurs de la Butte des Martinets, et que dans le centre du village, plusieurs arbres de type pin se remarquent.

3 Pourquoi est-il nécessaire d'installer une antenne relais la technique évoluant, cette installation sera obsolète d'ici quatre à cinq ans ?

Les techniques évoluent c'est vrai mais ne s'annulent pas. Elles sont complémentaires.

4 Pourquoi une hauteur de 30m ? Avez-vous la preuve que vous avez étudié une autre solution ?

Le coût des projets fait l'objet d'attention de la part des services financiers.

Ce sont les impératifs techniques spécifiques à cette zone qui imposent cette hauteur.

Les ingénieurs qui définissent les caractéristiques des installations sont des professionnels qualifiés pour établir ces projets.

5 Quelles sont les personnes qui ont fait part de leur mauvaise réception ? Moi, je n'ai pas de problème.

6 Pourquoi je n'ai pas été consulté sur cette installation ?

7 Pourquoi la population n'a-t-elle pas été consultée, alors que pour des installations comme des centrales nucléaires, établissements à risque, il y a une consultation des habitants ?

8 Je ne veux pas de cette antenne relais à Bazainville

9 Je ne suis pas obligé de croire vos informations

▶ Madame le Maire a rapporté l'exemple de la commune, dont le maire avait signé un arrêté pour interdire l'installation des antennes de téléphonie mobile dans un rayon de 100m autour des crèches, des établissements scolaires et des résidences de personnes âgées.

Cet arrêté a été, en date du 28 novembre dernier, annulé par le juge, au motif que "les pouvoirs de police générale (police municipale) ne permettent pas au maire de prendre un tel arrêté en l'absence de menace grave et imminente pour les habitants de la commune."

▶ Qu'en ce qui concernait la crédibilité des assertions des uns et des autres, il fallait quand même tenir compte du professionnalisme des entreprises et de leur personnel.

▶ Au sujet de l'information, elle a souligné que ce projet était à l'étude depuis plusieurs années, que des informations étaient données dans les bulletins municipaux, que le sujet avait été abordé au cours des conseils municipaux, (notam-

ment celui du 25 mai 2007) que les séances de Conseil Municipal étaient publiques, et que l'affichage des comptes-rendus était réalisé sur les panneaux d'affichage légal et publiés sur le site internet de la commune.

▶ A la personne qui refuse cette installation à Bazainville, elle a répondu qu'en toute chose il fallait considérer l'intérêt général et rappeler l'obligation de service public qu'avaient les opérateurs.

10 Comment sont faits les contrôles d'exposition aux champs électromagnétiques

Madame Filoche a indiqué que les opérateurs mandataient des organismes indépendants accrédités "cofrac" pour établir des rapports de mesures, selon un protocole défini par l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR), ceci afin de vérifier le respect des valeurs limites définies dans le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002. et qu'une copie des rapports était adressée à l'ANFR et mise en ligne sur leur site internet : www.carto-radio.fr

Elle a fait remarqué également que les mesures montrent que le niveau d'exposition est en moyenne bien en deçà des valeurs limites réglementaires. L'ANFR a réalisé une synthèse sur les moyennes des mesures de champs électromagnétiques en 2007.

Madame le Maire a donné lecture de l'annexe 3 du Guide cité plus haut, qui indique de quelle manière des contrôles inopinés peuvent être demandés, par n'importe quel administré et par le maire, et pour n'importe quel lieu, ainsi que les modalités de facturation de ces contrôles.

11 Je suis d'accord sur l'implantation dans ce lieu si Madame le Maire s'engage à ne pas accepter le premier projet.

Madame le Maire a rappelé que la réunion avait pour objet la présentation d'une nouvelle étude et qu'elle n'avait pas à se décider.

Elle a répété qu'il appartenait au Conseil Municipal de prendre les décisions.

12 J'ai fait un recours gracieux contre ce projet et je referai un recours

Effectivement, Madame le Maire a reçu le recours gracieux.

Recours qui a été signalé, ainsi que sa non recevabilité, quant aux règles de l'urbanisme, dans le dernier Bazainville Info.

Elle a ajouté qu'il y avait toujours la possibilité de faire un recours contre les opérateurs.

Elle a précisé qu'un des motifs de ce recours gracieux était que cette personne souffrait de deux maladies auto-immunes et que son mari s'inquiétait des répercussions de l'installation sur la santé de son épouse.

13. Des études sur les répercussions sur la santé ont été faites mais les services publics ne veulent pas prendre en compte les résultats.

Madame le Maire a fait part qu'elle se référerait aux conclusions de l'Organisation Mondiale pour la Santé, mais que si son interlocutrice n'y croyait pas, elle pouvait attaquer leurs conclusions.

Les questions et remarques ne portant plus sur l'étude proposée, Madame le Maire a clos la réunion.

Requête et mémoire pour "Monsieur et Madame Metzger, propriétaires d'une maison sise 1, route de Tacoignières, à Bazainville, située en vis à vis du terrain sur lequel doit être implantée l'antenne relais de téléphonie mobile ont un intérêt personnel et direct à obtenir l'annulation de ces décisions"

Contre une décision expresse de non-opposition à déclarations de travaux en date du 7 août 2007 et du 30 août 2007, déposée par l'avocat de Madame et Monsieur Metzger au Tribunal Administratif de Versailles, en date du 5 février 2008.

Cette requête indique également "Parallèlement, une association nommée "BAZAINVILLAGE pour la sauvegarde du village et de la nature" ayant pour objet la sauvegarde des paysages et des bâtis ruraux, a relayé l'inquiétude de nombreux habitants et ont sensibilisé les bazainvillois sur les risques sanitaires d'une telle installation "

La Commune a remis ce dossier entre les mains de son avocat et informé le service juridique de la DDEA de Versailles.

En bref... sur les tables décennales de l'état-civil figurent en 2007 : 17 naissances ; 9 mariages ; 5 décès.

Compte-rendu de la visite de la Sté RN12 AUTO**25 janvier 2008**

Dans la suite à donner

- ▶ à l'arrêté préfectoral autorisant une augmentation de la capacité de dépollution de véhicules usagés,
- ▶ aux interrogations exprimées par le Conseil
- ▶ au rendez-vous demandé par Messieurs Bertrand, Polge, Catarino, et à leurs accusations et interrogations exprimées au cours de leur rencontre avec Messieurs Haincourt et Zablotzki (Monsieur Bertrand a envoyé le compte-rendu de ce rendez-vous en lettre recommandée à la mairie)
- ▶ à la visite du site par Messieurs Haincourt, Mouaci et Zablotzki,
- ▶ au courrier de Madame la Présidente de Bazainvillage,

Madame le Maire a demandé à Monsieur Claude Bernard, s'il serait d'accord pour organiser la visite de son installation pour une dizaine de Bazainvillois. Monsieur Claude Bernard a immédiatement donné son accord et a proposé la date du vendredi 25 janvier à 15h.

Madame le Maire a convié,

- ▶ un conseiller municipal, Patrick Jaffry, à l'accompagner,
- ▶ Madame la Présidente de Bazainvillage et un membre de l'association de son choix,
- ▶ ainsi que Messieurs Bertrand, Polge, Catarino, Morisseau, Lesne et Pizzi.

▶ Monsieur Mansat, Vice-Président du secteur Développement économique de la CCPH, est également invité.

Madame la Présidente de Bazainvillage, ayant invité une troisième personne, -bien qu'elle ait été informée que cela n'était pas possible-, Madame le Maire lui a rappelé qu'il s'agissait

d'une invitation spéciale de l'entreprise et non celle de la commune et que, par politesse envers le chef d'entreprise, elle souhaitait respecter les engagements pris.

Madame la Présidente a cédé sa place à Monsieur Vallée. C'est donc lui et Madame Marc Bernard qui ont représenté l'association "Bazainvillage".

Le représentant du cabinet d'assurance de Monsieur C. Bernard a rejoint le groupe en cours de visite.

Ainsi, tous les participants ont-ils pu entendre la présentation de l'activité, découvrir les étapes de dépollution des véhicules usagés, poser les questions techniques sur les installations et vérifier les registres de contrôle et diverses autorisations.

Ensuite, tous les visiteurs se sont rendus sur un autre site appartenant à Monsieur Claude Bernard, pour lequel un permis de construire est en cours de validité, pour un projet qui n'a rien à voir avec l'activité de dépollution de véhicules.

Monsieur Claude Bernard a fait constater que les accusations portées contre lui concernant l'abatage de "quarante chênes" étaient fausses. Il a fait valoir les prescriptions inscrites dans le volet paysager de son autorisation à construire.

A la fin de ces visites, Madame le Maire a demandé à chacun des participants de poser les questions qu'ils avaient encore en attente.

Chacun a estimé qu'il avait reçu toutes les explications attendues et qu'il avait été impressionné par la qualité et le sérieux de l'installation.

URBANISME à noter

Depuis plusieurs années, suite aux épisodes de sécheresse et de canicule alternant avec des années pluvieuses, les désordres dus au retrait-gonflement des argiles se sont multipliés de façon préoccupante sur l'ensemble du territoire d'Ile-de-France.

Une plaquette a été élaborée par la DIREN Ile-de-France en collaboration avec l'ensemble des DDEA et l'appui du Bureau de Recherches Géologiques et Minières et du Laboratoire Régional de l'Est Parisien.

Cette plaquette est consultable au secrétariat de mairie.

Elle est également disponible sur le site Internet de la DIREN Ile-de-France <http://www.ile-de-france.ecologie.gouv.fr> ou <http://www.yvelines.pref.gouv.fr> (rubrique protection civile) sur le site de la Préfecture des Yvelines.

Permis de construire accordés

Mr Lassaussé, Rte de Guignonville
- Construction d'une maison individuelle
Mr Léonetti, Rue des Peupliers
- Construction d'une piscine

Déclarations Préalables accordées
Mr et Mme Blot - Marais, Imp. du Boeuf Couronné
- division foncière

Consort Haincourt, Avenue de Paris - Division foncière
Ste PN Pharm, chemin du Lion d'Or - Clôture
Mr Lenagard, Chemin de la Garenne - changement de portail
Mr Domingues, Route de Gambais - Terrasse
Mr Goerhs, route de Tacoignières - Création d'ouverture et terrasse sur bâtiment existant

RAPPORT ANNUEL SUR L'EAU : Quelques chiffres sur la commune

▶ Service exploité en affermage par SAUR FRANCE effet au 1er janvier 2000. fin du contrat 31 décembre 2011.

Prestations confiées

- ▶ gestion du service : fonctionnement surveillance et entretien des installations, relève des compteurs, ...
- ▶ gestion des abonnés : accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
- ▶ mise en service des branchements
- ▶ renouvellement des branchements, des canalisations, des clôtures, des compteurs, ...

Le syndicat prend en charge le renouvellement de la voirie, des canalisations, des captages, des ouvrages de traitement, du génie civil. Il a distribué l'eau à 29 331 abonnés en 2006.

▶ 533 foyers bazainvillois sont abonnés de l'entité tarifaire "communes rurales" qui comptent 23 695 abonnés.

▶ **nombre de branchements en plomb** changés en 2006 : 9

▶ **nombre de branchements en plomb restant fin 2006** : 1727

seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés dans ces nombres.

La cantine en quelques chiffres

Le temps de la restauration se déroule en deux services de 11h20, sortie des classes, à 12h50, reprise des classes.

2 ATSEM,
2 agents communaux à temps complets,
4 agents à temps non complet,

soit 8 personnes affectées à ce service rendu aux familles.

1er service : 60 enfants (20 en CP et 40 en classes enfantines)

2ème service (sans les CP) : 60 enfants des classes élémentaires.

Des jeux d'extérieurs ont été achetés par la commune.

Validité des bulletins de vote pour les communes de moins de 2 500 h.

instructions de décembre 2007 du Ministère de l'Intérieur de l'outre-mer et des collectivités territoriales

Sont nuls et n'entrent pas en compte dans le résultat du dépouillement (art. L66 et LO247-1)

- ▶ les bulletins blancs
- ▶ les bulletins trouvés dans l'urne sans enveloppe
- ▶ les bulletins et enveloppes sur lesquels les votants se font connaître
- ▶ les bulletins trouvés dans des enveloppes non réglementaires
- ▶ les bulletins écrits sur papier de couleur
- ▶ les bulletins portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance et les bulletins dans des enveloppes portant ces signes
- ▶ les bulletins portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers et les bulletins contenus dans des enveloppes portant ces mentions
- ▶ les enveloppes contenant plusieurs bulletins portant des noms différents dont le total est supérieur au nombre de conseillers à élire; dans le cas contraire, ces bulletins sont valides (CE 15 février 2002, élections municipales de Chessy-les-Prés)
- ▶ les enveloppes ne contenant aucun bulletin

☞ Il est possible de présenter la liste des candidats sur plusieurs colonnes. Dans ce cas, il est recommandé qu'à chaque candidat soit affecté le numéro correspondant à son ordre de présentation sur la liste.

☞ Si une enveloppe contient plusieurs bulletins désignant la même liste, ces bulletins ne comptent que pour un seul (art.L65).

☞ Les bulletins qui comportent plus ou moins de noms qu'il y a de conseillers à élire sont valides.

☞ **Les suffrages exprimés en faveur de candidats dont les noms sont inscrits au-delà du nombre de conseillers à élire ne sont pas comptés.** (article L257)

☞ Si l'ordre de classement des candidats sur le bulletin ne permet pas de déterminer avec certitude le choix de l'électeur, le bulletin ou les bulletins correspondants sont nuls.

Les suffrages sont décomptés individuellement par candidat et non par liste.

Pour être élu au premier tour de scrutin, le candidat doit recueillir la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de suffrages égal au quart de celui des électeurs inscrits.

Au second tour, la majorité relative suffit. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est élu.

LE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE

Les pouvoirs municipaux sont répartis entre les différents élus

▶ **La municipalité définit et propose la politique municipale.**

▶ La municipalité est formée du maire et de ses adjoints.

▶ Le maire et les adjoints sont élus parmi les conseillers municipaux et par le conseil municipal dans les jours qui suivent l'élection municipale.

▶ Le maire dirige la municipalité.

Il peut déléguer une partie de ses pouvoirs à ses adjoints qui seront alors chargés de « suivre » un domaine particulier des affaires de la commune.

▶ **Le conseil municipal** est une assemblée qui réunit les conseillers élus par la population. Il **vote toutes les grandes décisions**, comme l'indique le code général des collectivités territoriales : « Le conseil municipal règle par ses délibérations, les affaires de la commune »

Le Conseil ne peut délibérer qu'en présence de la majorité de ses membres.

Le vote s'exprime à la majorité absolue soit à plus de 50% des voix.

Le maire, personnage central de la commune, a de multiples responsabilités :

- ▶ Il représente l'Etat, sous l'autorité du préfet,
- ▶ Il exécute les décisions du conseil municipal,
- ▶ Il administre le personnel communal
- ▶ Il assure le maintien de l'ordre public

De plus, il joue un rôle « moteur » dans la gestion de la commune :

- ▶ Il a souvent l'initiative des idées qu'il propose au conseil municipal,
- ▶ Il dispose d'un pouvoir propre qui lui permet de régler certaines affaires,
- ▶ Il contribue par sa personnalité au dynamisme et au développement de la commune

Les citoyens en choisissant les dirigeants de la commune lors des élections municipales décident ainsi indirectement de la politique municipale.

au 10 janvier 2008, la liste électorale compte 1 038 électeurs.

**1 024 électeurs français, 523 H et 501 F
14 électeurs européens 6 H et 8 F**

ETAPES DE LA REALISATION D'UN PROJET

1. Toute décision municipale commence par un **projet soumis à la mairie.**

2. Tout projet commence par être **étudié par la municipalité.**

• Si le projet n'intéresse pas la municipalité, il est rejeté

• Si le projet intéresse le maire et ses adjoints, il fait l'objet d'une étude technique et financière.

3. Tout projet de la municipalité est **examiné par une commission composée de conseillers municipaux réunis en groupes de travail. Les commissions ne décident pas.** Elles ne peuvent qu'émettre un avis ou proposer des modifications. A ce stade, peut intervenir l'enquête publique pour connaître l'avis du public, obligatoire par exemple pour la révision du PLU.

4. **Le maire convoque le conseil municipal avec un ordre du jour qui comporte un ou plusieurs projets à examiner.**

Le conseil municipal, en discutant et en votant, a pour rôle, d'accepter ou de refuser les projets qui lui sont soumis.

C'est donc lui qui prend les décisions.

Ces décisions sont appelées « délibérations du conseil municipal ».

5. Toutes les décisions prises par la commune sont examinées par l'Etat qui exerce un contrôle « à posteriori » par l'intermédiaire

• du préfet en tant que représentant de l'Etat dans le département, qui vérifie si les décisions municipales sont légales, si elles rentrent bien dans le cadre fixé par le code général des collectivités territoriales.

• la Chambre Régionale des Comptes qui vérifie régulièrement les comptes municipaux.

Bibliothèque :
Président Mr GAILLARD
16 avenue des Tilleuls
Mercredi, samedi 11h à 12h

L'oiseau Bleu :
Prés. Mr NORSIKIAN
Tel. : 01.34.87.62.83
Mme METTIVIER
06.20.39.47.94

Loisirs Animation :
Prés. Mr MILEBE VAZ
16 avenue des Tilleuls
01.34.87.78.58

Atout Choeur :
Prés. Mme DESMONTS
01.48.34.15.11
Section chant Mr MINE
Encadrement Mme
VIMONT

**Association Sportive de
Bazainville :**
Présidente Mme SECHEZ
01.34.87.65.10

**Association de
Généalogie :**
Prés. Mme BROUTIN
01.34.87.79.43

Judo Club :
Mr LECOURT
01.34.86.88.28
06.08.96.29.36

**La Compagnie des
Archers du Pays
Houdanais :**
Président Mr CHEVREAU
25, Grand'Rue
01.34.87.72.40

Atelier Théâtre :
Pascale RUBEN
01.34.84.39.01
06.03.50.19.45
Salle des Associations
Mercredi après-midi

Club de Bridge :
Mme CHEAV
01.34.87.01.56
Salle des associations
Samedi après-midi
Atelier Mercredi et vendredi
Après midi

Fête de la Chouette

Samedi 9 février, les élèves de Mme Olivier ont planté des saules le long du ru qui passe route de Gambais. Cette action s'inscrit dans l'action entreprise par le CORIF pour la présentation des espaces de chouettes.



Centre Ornithologique
Ile-de-France - Corif
Contact local : 01.30.93.41.99

Commune de BAZAINVILLE
MAIRIE 01.34.94.29.29

FÊTE de la Chouette



Samedi 22 mars
de 14h à 23 heures

* Ateliers enfants, dessin, découpe, peinture, pâte à sel, masques, photophores...

* Atelier adultes/enfants, fabrication de nichoirs

* exposition, diaporama, conférence...

* 19h Repas pris sur place apportez votre pique-nique - buvette sur place
20h * films

* Sorties nocturnes à l'écoute de la Hulotte vêtements chauds, bottes

Avec la soutien de :

BAZAINVILLE
Salle de l'ATELIER, 83, route de Tacognières
Participation aux frais : 3€ par enfant (goûter compris), 5€ par adulte



ATOUT CHOEUR
CONCERT DE PRESTIGE
Samedi 17 mai 2008 à 20h45
EGLISE DE BOUTIGNY -PROUAIS
Messe Solennelle de G. ROSSINI

Oeuvre donnée par 4 solistes professionnels,
Le chœur renforcé, accompagnement piano, accordéon,
Oeuvre spectaculaire où se côtoient inspiration religieuse
et souvenir d'opéra.

Rossini reconnaissait qu'à défaut de «musique sacrée,
c'est une sacrée musique».

Prix des places 12 euros, 10 euros pour groupe consti-
tué de 10 personnes, 6 euros pour jeunes de plus de 12
ans ou étudiants.

Réservations : Office de tourisme de Houdan
Par courrier Atout Chœur à déposer en mairie
Par téléphone : 06 81 97 67 33
Par courriel claudemine@neuf.fr

Fermeture de la Poste

**La Poste de Bazainville sera fermée
du 25 février au 8 Mars 2008**



Attention !
Changement d'heure dans la nuit
du 29 au 30 mars
Avancer les réveils de 1 heure

La Grenouille Joyeuse

a le plaisir de vous annoncer ses
prochaines animations :



Soirée Antillaise
le samedi 05 avril
à l'Atelier

Balade à moto
à travers la Haute Normandie et le Vexin
le Dimanche 18 mai

Inscriptions sur www.lagrenouillejoyeuse.org

AVIS AUX ARTISTES

La Grenouille Joyeuse recherche des Créateurs

Pour son Marché des créateurs le 6 avril
En vue de mettre en valeur la créativité et les
talents artistiques des Bazainvillois Vous pourrez
exposer et vendre vos créations

Des Musiciens et Chanteurs

Pour ses Musicales le 24 ou 25 mai
Vous êtes musicien, chanteur, danseur ?
Montez sur scène !

Pour nous contacter et vous inscrire :
www.lagrenouillejoyeuse.org,
ou par téléphone au 06 20 47 50 16



**COMPAGNIE
D'ARCHERS
DU PAYS HOUDANAIS**

Informations TIR A L'ARC

Les entraînements ont lieu dans la salle de l'Atelier le mercredi
et le vendredi. Deux séances sont proposées : 18h30-20h30 et
20h30-22h30. Aux beaux jours, les entraînements peuvent avoir
lieu sur le terrain extérieur y compris le samedi après midi.
L'initiation des débutants est assurée par 3 initiateurs bénévoles
diplômés, le perfectionnement des confirmés par un entraîneur
diplômé d'un Brevet d'Etat. Le club propose également des
activités de tir nature le samedi matin pour les archers expé-
rimentés.

Notre association est ouverte à tous à partir de 10 ans. Une for-
mule découverte permet de débiter à mi-saison (1er mars) pour
un coût de 40€ (licence, assurance, formation et prêt d'un arc
d'initiation inclus).

Nous organisons une demi-journée portes ouvertes le :
Samedi 8 mars de 14h à 18h à l'Atelier

Les initiateurs et les bénévoles du club seront présents pour
informer et proposer des initiations gratuites.

Vous pouvez également venir nous rencontrer dans la salle aux
horaires d'entraînements. Un à deux cours d'initiation sont pro-
posés sans engagement.

Nous sommes actuellement 68 licenciés dont 40% de jeunes et
10% de 60ans et plus.

La saison de tir en salle est pratiquement achevée. Nous avons
totalisé à ce jour 119 participations réparties sur 22 concours. 13
podiums individuels ont été remportés dont 2 en Championnat
Départemental : un champion en catégorie arc classique vétéran
homme et un podium de 3ème dans la catégorie Benjamin gar-
çon.

1 équipe jeune et 2 équipes adultes défendent les couleurs du
club dans différentes compétitions étalées sur la saison.

Le club organise encore cette année plusieurs manifestations
sportives : le 30 mars à Villiers Le Morhier (Championnat
Départemental de Parcours Nature), le 1er mai à Bazainville (Tir
festif du Muguet), le 3 mai à Bazainville (Concours débutants),
le 4 mai à Bazainville (Championnat Départemental 2x70m), le
14 septembre (Concours du cible animalière 3D).

Alors n'hésitez pas à venir nous rencontrer : le tir à l'arc c'est
une activité sportive qui n'exige pas de condition physique parti-
culière et qui peut donc s'apprendre à tout âge. La diversité des
disciplines et des armes permet à chacun d'y trouver son plaisir
et son épanouissement dans un environnement associatif ami-
cal. **Claude CHEVREAU 06 12 84 56 47 / 01 34 87 72 40**

Mairie de Bazainville**Horaires d'ouverture**

de 9h à 12h, tous les matins
de 14h à 18h, lundi, mardi, vendredi

Accueil du Maire et des Adjointes
sur rendez-vous

La Poste de Bazainville

3, Grand'Rue - 01.34.87.62.50
lundi mardi jeudi vendredi : de 16h à 19h
mercredi de 8h30 à 11h30
samedi de 9h30 à 11h30
(1 samedi sur 2, semaine paire)

Sous-Préfecture de Mantes la Jolie - 01.30.92.74.00

18-20, rue de Lorraine

SAUR (eau et assainissement)
0810 077 078

SICAE-ELY (électricité)
01.34.94.68.01 (dépannage)

Perception de Garancières
11, rue du Général Leclerc
01.34.86.40.63

Ecole de Bazainville
Directrice Mme OLIVIER
16, avenue des Tilleuls
01.34.94.26.24

Centre de Loisirs "CREALO"
16, avenue des Tilleuls
01.34.87.78.58

Vacances Scolaires
Hiver : du 23/02 au 10/03/08
Printemps : du 19/04 au 05/05/08
Fin des cours jeudi 3 juillet au soir

Cantine

dates limites pour le paiement
pour le mois de mars : 23 fév.
pour le mois d'avril : 26 mars
pour le mois de mai : 26 avril

Bibliothèque

Groupe Scolaire
mercredi et samedi matin de 11h à 12h

Paroisse 75, Grande rue à Houdan
01.30.59.61.39

SECOURS

Gendarmerie 17

Pompiers 18

SAMU 15

Médecins à Bazainville 01 34 87 77 93

Dr Leneuf : 06 80 87 96 65

Dr Luciani : 06 21 08 93 55

Urgences

Brûlures graves 01 46 25 24 96

Brûlures enfants 01 44 73 74 75

Centre Anti-Poison 01 40 05 48 48

Dentiste 01 39 51 21 21

ORDURES & EMBALLAGES MÉNAGERS

Centre Village	Mercredi	Mercredi
la Vallée des fosses	Mercredi	Mercredi
Fin de la rue de la Vallée (après le N°8)	Vendredi	Mercredi
Moulin de Giboudet	Vendredi	Mercredi

Sortir les conteneurs la veille au soir et les rentrer dès le passage des bennes.

Pharmacie de garde

S'adresser à la gendarmerie

01 30 46 83 30

Hôpitaux

Dreux 02 37 51 52 53

Houdan 01 30 46 97 27

Mantes-la-Jolie 01 34 97 41 39

Rambouillet 01 34 83 78 78

**ENCOMBRANTS : 4 avril /
4 juillet / 22 octobre 2008
si besoin se rendre à la déchetterie de Houdan**

JOURNAUX & MAGAZINES VÊTEMENTS

- VERRES Conteneurs Place St Louis

DÉCHETS VÉGÉTAUX

Reprise de la collecte Lundi 1er avril 2008 - **Ne sortir les sacs QUE le DIMANCHE SOIR**

Si vous ne pouvez attendre le dimanche soir, porter les sacs à la déchetterie de Houdan
(www.sieed.fr) Rappel ! les branchages doivent mis en fagots

Horaires d'ouverture de la déchetterie de Houdan

carte d'accès à retirer en mairie (se munir d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité)

Vendredi, samedi, lundi de 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h Dimanche 9h à 13h

EN TOURNÉE À BAZAINVILLE**Jours de marché**

Houdan - vendredi matin

Richebourg - mercredi matin

POISSONNIER Mr MARTEL
tous les mercredis à partir de 9h.
Possibilité de passer commande
Tél. : 06.07.99.35.85

BOULANGER - PATISSIER BESNARD

Tous les jours sauf jeudi et vendredi
Tél. 01.30.59.61.07

NOUVEAU A BAZAINVILLE :

"Crêpes et Galettes"

Tous les jeudis Place Saint Louis
Tél. 06.07.46.05.25

BOUCHER Mr TABOULET

Tél 02 32 36 31 12 - 06.15.54.86.83
tous les vendredis après-midi

"Pizza Campagnarde"

Tel 06 07 85 08 02
Place Saint Louis
tous les mercredis de 17h à 20h30

"Case à Paulin"

Spécialités Antillaises
Tel 06 88 28 86 87
Place Saint Louis
tous les vendredis et samedis de 14h à 20h30

ASSISTANTES MATERNELLES AGREEES

Mme AMAR	01.34.87.64.81
Mme FAUCHON	01.34.84.39.67
Mme GUILLONNEAU	01.34.87.67.30
Mme QUITARD	01.34.87.62.40

Mme PRUNIER	01.34.87.69.06
Mme VARET	01.34.84.39.24
Mme GOUGEON	01.34.87.75.87
Mme JOULIN	01.34.87.61.98

BABY-SITTING

Léna CHAPDELAINE	01.34.87.62.59
Marie DOYARD	01.34.87.66.24
Vanessa FAUCHON	06.79.26.24.87
Marion GILANT	01.34.87.61.54
Malorie LUTMAN	06.79.48.10.67

Cinthia MONTORO	01.34.87.67.65
Claire PEBAYLE	01.34.87.74.50
Alicia WITKOWSKI	06.71.81.46.56
Sixtine d'ORANGE	06.71.12.37.08
Coralie CHARLOT	06.14.23.84.28

ENTREPRISES BAZAINVILLOISES

à votre service

AUTOMOBILES

• R N 12 AUTO
Tel 01 34 94 23 55
27, Impasse du Boeuf
Couronné

BOIS DE CHAUFFAGE

• DEMENAIS Patrice
(RC 478 226 384)
Tel 01 34 87 70 79
5, chemin de la
Garenne

PLOMBERIE

• ROCHAIN Bernard
Tel 01 34 87 79 20
06.07.99.02.07
60, route d'Orgerus

JARDIN - ESPACES VERTS

• ART ESPACES
VERTS
Tel 01 34 87 79 80
3, Chemin de l'Aunay

• LES PÉPINIÈRES DE
BAZAINVILLE
Tel 01 34 87 61 63
47, Avenue de Paris

• ESPACES VERTS &
JARDINS
Tel 01 34 87 64 26
45, Avenue de Paris

• VIVRE EN VERT
Vente de Fleurs et espa-
ces verts
Tel 01 34 84 39 73
86, Avenue de Paris

• CAMUS ESPACES
VERTS
Tel 01 34 87 69 70
06.11.78.53.24

**CENTRES ÉQUES-
TRES**

• Sophie COTTIN
Tel 01 34 87 73 12
15 bis, Route d'Orgerus

• Ecurie de Bazainville
Mr MARIE - Le Franc-
Moreau
Tel 01 34 87 67 04
06 07 18 11 00

**MAÇONNERIE -
TERRASSEMENT**

• ADIS (terrassment)
Tel 06 11 76 64 08
11, rue des Bouleaux

• EURO MAT
Tel 01.34.87.62.63
11, Chemin de la fosse

• EBMLT (Terrassment
location de bennes à
gravats)
Tel 01 34 87 62 64
06.16.72.48.43
3, Chemin du Lavoir

SOLS

• Entreprise FAUCHON
(revêtement de sol)
Tel 01 34 87 69 50
33, Impasse du Boeuf
Couronné

ÉBÉNISTERIE

• GOUGOUX Marc
Tel 01 34 87 74 83
82, Avenue de Paris

**TRAVAUX ET
BRICOLAGE**

• BAZAINBOIS
Tel. 01 34 87 62 47
35, Impasse du Boeuf
Couronné

• UNIBETON
Tel 01 34 87 77 08
Avenue de Paris

**DÉPÔT VENTE
La grange-com**

• 16, GRAND'RUE
Tel 06 66 36 77 43
01 34 87 67 21

*NB - Ne figurent sur
cette liste, que les
entreprises bazainvil-
loises qui en ont fait
la demande écrite
auprès du secretariat
de mairie*